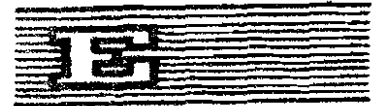




NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr. : GÉNÉRALE

E/ECA/CM.14/20/Summary
31 mars 1988

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Neuvième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Niamey (République du Niger)
5 - 12 avril 1988

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt troisième session de la Commission/
quatorzième réunion de la Conférence
des ministres

Niamey (République du Niger)
14 - 18 avril 1988

Point 6 de l'ordre du jour provisoire**

**RAPPORT DE LA TROISIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES RESPONSABLES
DE LA PLANIFICATION, DE LA MISE EN VALEUR ET DE L'UTILISATION
DES RESSOURCES HUMAINES**

Résumé

* E/ECA/TPCW.9/1/Rev.1.
** E/ECA/CM.14/1.

I. Introduction

La troisième réunion de la Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines s'est tenue les 12 et 13 mars 1988 à Khartoum (République du Soudan). Elle a été précédée de la réunion du Comité technique préparatoire d'experts du 9 au 11 mars et de la réunion du Comité ministériel de suivi des Dix le 11 mars à Khartoum également.

La Conférence a examiné et approuvé la Déclaration de Khartoum : Vers une approche du redressement socio-économique et du développement de l'Afrique centrée sur l'homme, adoptée par la Conférence internationale sur le facteur humain dans le redressement économique et le développement de l'Afrique qui s'était déroulée à Khartoum du 5 au 8 mars 1988. La Conférence a en outre examiné et approuvé des rapports qui lui ont été soumis par le Comité technique d'experts et le Comité ministériel de suivi des Dix. Le présent rapport est un résumé des principales questions débattues et recommandations formulées.

II. La Déclaration de Khartoum

On se rappellera que la Conférence des ministres de la CEA, dans sa résolution 613 (XXII) avait noté avec satisfaction l'initiative de l'Equipe spéciale interinstitutions des Nations Unies chargée du suivi, au niveau régional, de la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique tendant à organiser une Conférence internationale sur le facteur humain dans le redressement économique et le développement de l'Afrique, exhorté les Etats membres et la communauté internationale à participer à la Conférence et prié le Secrétaire exécutif de soumettre un rapport sur cette conférence à la quatorzième réunion de la Conférence des ministres de la CEA.

La Conférence internationale sur le facteur humain dans le redressement économique et le développement de l'Afrique s'est tenue à Khartoum du 5 au 8 mars 1988 en tant qu'initiative collective de l'ensemble du système des Nations Unies sous l'égide de l'Equipe spéciale interinstitutions des Nations Unies chargée de suivre la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

Les objectifs de la Conférence étaient les suivants :

a) Analyser de façon critique le rôle central que joue le facteur humain, en tant que moyen et objectif de développement, dans les efforts que déploie l'Afrique pour assurer son redressement économique et un développement auto-entretenu et autonome accéléré;

b) Déterminer les tendances dans un certain nombre de pays africains en ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines et les facteurs du bien-être et analyser les mesures compensatoires nécessaires pour une stratégie d'ajustement plus large et davantage centrée sur l'homme;

c) Identifier des exemples positifs d'actions sectorielles et nationales ainsi que régionales et sous-régionales entreprises ces dernières années en Afrique, susceptibles d'être des modèles de développement humain dont on pourrait s'inspirer;

d) Proposer des mesures pratiques, aussi bien aux niveaux sectoriel et national que sous-régional, régional et international, qui permettraient de faire en sorte que le renforcement, le perfectionnement des capacités humaines et l'amélioration des conditions du bien-être humain deviennent des parties intégrantes des stratégies, plans et programmes nationaux de redressement économique et de développement.

La Conférence a rassemblé environ 200 ministres, hauts fonctionnaires, experts de gouvernements, représentants d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales et régionales de développement et de financement, d'organismes donateurs, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, d'établissements d'enseignement supérieur et d'instituts de recherche, érudits africains et non africains et des organes d'information.

Dans la Déclaration de Khartoum : Vers une approche du redressement socio-économique et du développement de l'Afrique centrée sur l'homme qu'a adoptée la Conférence, les participants ont analysé de façon approfondie et détaillée la crise économique actuelle en Afrique et ses ramifications sur les populations africaines, la situation humaine sur le continent et le facteur humain dans les programmes d'ajustement structurel; ils ont souligné la nécessité d'accorder la place centrale au facteur humain dans les processus d'ajustement structurel, de redressement et de développement et recommandé une série d'actions à mener aux niveaux national, régional et sous-régional ainsi qu'au niveau international de façon que : i) le facteur humain soit pris en compte de façon adéquate lors de la conception et de l'exécution des processus et programmes de redressement et d'ajustement structurel; ii) une attention particulière soit portée au secteur social et aux groupes vulnérables dans les sociétés africaines et iii) des moyens adéquats de mise en valeur et d'utilisation des ressources humaines de l'Afrique soient mis en place en vue du développement à long terme. La Conférence a, en outre, défini le rôle que doivent jouer les donateurs bilatéraux, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales dans le redressement et le développement de l'Afrique.

La Déclaration de Khartoum a été approuvée par la troisième réunion de la Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines. La Conférence a, en outre, adopté une résolution relative à la Déclaration dans laquelle elle a décidé de soumettre la Déclaration à la Conférence des ministres de la CEA pour adoption par celle-ci et prié la Conférence des ministres de transmettre la Déclaration au Comité plénier ad hoc constitué par l'Assemblée générale des Nations Unies pour entreprendre l'examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et, par son intermédiaire, à

la quarante-troisième session de l'Assemblée générale; demandé vivement aux Etats membres, aux institutions financières internationales, aux donateurs bilatéraux et multilatéraux, aux organismes des Nations Unies et aux ONG d'appliquer les recommandations figurant dans la Déclaration; prié en outre la Conférence des ministres de la CEA et l'Assemblée générale de veiller à ce que les mesures de suivi appropriées de l'application des recommandations contenues dans la Déclaration soient mises en train dans les plus brefs délais et prié le Secrétaire exécutif de la CEA, président de l'Equipe spéciale interinstitutions des Nations Unies de coordonner et de suivre l'application des recommandations de la Déclaration.

La Conférence des ministres de la CEA est priée d'adopter la Déclaration de Khartoum et d'envisager de prendre les mesures demandées dans la Déclaration (la Déclaration de Khartoum et la résolution y relative sont jointes au présent rapport).

III. Autres décisions de la troisième réunion de la Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines

La Conférence a aussi adopté deux rapports que lui ont soumis le Comité technique d'experts et le Comité ministériel de suivi des Dix, respectivement. Le rapport du premier examinait diverses questions relatives aux problèmes de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines en Afrique et présentait un certain nombre de recommandations aux niveaux national, sous-régional et régional pour application. Le rapport du Comité ministériel des Dix était, lui, un examen des problèmes et difficultés rencontrés ainsi que des progrès accomplis en ce qui concerne l'application des décisions et recommandations de la deuxième réunion de la Conférence qui s'est tenue à Addis-Abeba en octobre 1984 et contenait aussi des décisions visant à faire appliquer et à suivre les décisions de la Conférence plus efficacement.

La Conférence a adopté les conclusions et les recommandations figurant dans les deux rapports. Elle a, en outre, adopté deux résolutions que lui avait présentées le Comité technique préparatoire d'experts, à savoir la résolution no. 2 intitulée : Freiner l'exode des compétences d'Afrique et la résolution no. 3 relative à l'appui au Programme spécial d'action pour l'administration et la gestion.

La Conférence des ministres de la CEA est priée de prendre note du rapport de la troisième Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines, d'examiner et d'adopter les deux résolutions susmentionnées (Les résolutions sont ci-jointes).

Annexe

Résolution no. 2

Freiner l'exode des compétences d'Afrique

La Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines,

Consciente de la gravité de l'exode des compétences qui "touche" les économies africaines au cours des dernières années, et des contraintes ainsi imposées sur les perspectives de redressement socio-économique et de développement de l'Afrique,

Consciente de la nécessité d'arrêter et d'inverser cette tendance négative par la mise en place de mesures appropriées visant à encourager le retour volontaire et le placement de la main-d'oeuvre qualifiée dans les pays africains,

Appréciant l'aide fournie à cet égard par la communauté internationale, en particulier la Communauté économique européenne (CEE) et le Comité intergouvernemental pour la migration (CIM),

Consciente qu'il reste beaucoup à faire pour instaurer les conditions qui encourageraient le retour de la main-d'oeuvre qualifiée en Afrique,

1. Exhorte les Etats membres à adopter des mesures pour améliorer les conditions de travail et l'environnement socio-économique dans leurs pays de façon à attirer et retenir leur main-d'oeuvre qualifiée;

2. Exhorte en outre les gouvernements africains à renforcer leur coopération en vue de l'échange des experts africains dans la région;

3. Demande à la communauté internationale et aux organisations donatrices, en particulier la CEE, de fournir une aide directe au Programme de retour des compétences en Afrique, qui est exécuté par la CEA en coopération avec les gouvernements africains;

4. Demande au Comité intergouvernemental pour la migration d'intensifier son appui et d'augmenter les ressources mises à la disposition du Programme régional du retour des compétences, exécuté par l'intermédiaire de la CEA dans le cadre régional mis en place par les gouvernements africains.

Résolution no. 3

Appui au Programme spécial d'action des Nations Unies
pour l'administration et la gestion (SAPAM)

La Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines,

Consciente de l'importance cruciale d'une administration et d'une gestion efficaces dans le processus de redressement socio-économique et de développement de l'Afrique,

Consciente du rang élevé de priorité accordé par les gouvernements africains et leurs partenaires internationaux, dans le domaine du développement, à l'amélioration des capacités administratives et de gestion,

1. Se félicite de l'initiative prise par le système des Nations Unies, notamment la CEA, le PNUD, le Département de la coopération technique pour le développement d'élaborer un programme spécial d'action pour l'administration et la gestion (SAPAM) à l'intention des pays africains et appuie fermement le Programme spécial;

2. Exhorte les pays donateurs et les institutions, le PNUD notamment, à apporter leur contribution à la mise en oeuvre effective et opportune du Programme spécial;

3. Prie le Secrétaire exécutif de la CEA de faire rapport aux réunions annuelles du Comité ministériel de suivi des Dix et à la quatrième Conférence des ministres responsables de la planification, de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines, sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme spécial.